



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 10 décembre 2001**

Conseillers en exercice : 45

Votants : 43

Convocation du Conseil Municipal :  
le 29 Novembre 2001

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :  
le 14 décembre 2001

**Facturation des consommations d'eau et de la redevance  
d'assainissement de la Ville de Niort, de l'ex. communauté des  
communes et de la CAN**

[\[Annexe\]](#)

Président :

**M. Bernard BELLEC - Maire de Niort**

**Présents :**

*Adjoints :*

Mme Françoise BILLY, M. Alain BAUDIN, M. Gérard NEBAS, Mme Nicole GRAVAT,  
M. Gilles FRAPPIER, Mme Jeanine BIMES, M. Guillaume JUIN, Mme Françoise  
HALAT, M. Paul SAMOYAU, Mlle Fabienne RAVENEAU, M. Luc DELAGARDE, M.  
Joël RENOUX, M. Rodolphe CHALLET

*Conseillers :*

Mme Andrée CHAREYRE, M. Robert PLANTECOTE, Mme Danièle GANDILLON,  
M. Michel GENDREAU, Mme Geneviève RIZZI, Mme Catherine REYSSAT, Mme  
Marie-Edith BERNARD, Mme Madeleine CHAIGNEAU, M. Rémy LANDAIS, M.  
Bernard JOURDAIN, M. Gérard ZABATTA, Mme Isabelle RONDEAU, Mme Valérie  
UZANU, M. Amaury BREUILLE, Mlle Karen NALEM, M. Alain GARCIA, Mme  
Jacqueline LEFEBVRE, M. Franck GIRAUD, Mme Elisabeth BEAUVAIS, Mme  
Claudie LAROCHE, M. Marc THEBAULT, Mme Michelle LE FRIANT, Mme  
Christabelle CHOLLET, M. Stéphane TRONEL

**Secrétaire de séance :** Karen NALEM

**Excusés ayant donné pouvoir :**

Mme Annie COUTUREAU donne pouvoir à Mme Andrée CHAREYRE.  
Mme Catherine DEGUERCY donne pouvoir à M. Rémy LANDAIS.  
M. Michel PAILLEY donne pouvoir à M. Amaury BREUILLE.  
Mme Nathalie HIBERT donne pouvoir à Mlle Fabienne RAVENEAU.  
M. Dominique GUIBERT donne pouvoir à M. Franck GIRAUD.

**Excusés :**

*Conseillers :*

M. Jacques LAMARQUE, M. Jean-Louis EPPLIN

**CONSEIL MUNICIPAL DU 10 décembre 2001**

DELIBERATION D2014282001

**Eau et Assainissement**

**Facturation des consommations d'eau et de la redevance  
d'assainissement de la Ville de Niort, de l'ex. communauté des  
communes et de la CAN**

Madame Nicole GRAVAT, Adjointe au Maire, expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition du Maire

Après examen par la Commission Générale,

La redevance d'assainissement due par les équipements de l'ex. Communauté des Communes de NIORT (CCN) était payée au budget d'assainissement de la ville par le budget principal de la ville qui en obtenait le remboursement auprès de la CCN.

Les consommations du 1er semestre 99 connues en 99 ont été réglées selon ce mécanisme.

Pour les consommations du 2ème semestre 99, connues début 2000, les sommes dues à la Ville de Niort par la CCN ont été mandatées avant la dissolution de cette dernière. Par contre, la Ville doit s'acquitter des dépenses correspondantes auprès du budget assainissement de la CAN, compétence prise au 1er Janvier 2000, (soit à la somme de 188 745,96 F). Il en est de même des consommations des services de la Ville (324 547,60 F).

Il y a lieu de régulariser cette situation.

La Ville de Niort versera ces sommes dues au budget assainissement de la CAN.

Depuis le 1er Janvier 2000, la compétence assainissement ayant été transférée à la CAN, il y a lieu de préciser que la CAN paiera l'eau et taxes y afférant, consommé sur ses équipements situés à Niort au budget annexe de l'eau de la Ville. La Ville de Niort paiera au budget annexe de l'assainissement de la CAN la redevance d'assainissement de l'eau consommée par ses équipements.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- Approuver la présente délibération, qui par ailleurs fait l'objet d'une délibération similaire du conseil de la CAN et de demander à M. le Trésorier commun de la Ville et de la CAN d'effectuer ces mouvements et versements financiers.

*(Bernard BELLEC, Président de la CAN, n'ayant participé ni au débat, ni au vote)*

#### **LE CONSEIL ADOPTE**

Pour :	42
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	1
Excusé :	

Pour le Maire de Niort  
Bernard BELLEC  
L'Adjointe Déléguée

Nicole GRAVAT

[Ordre du jour](#)